



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2024-03

**Nombre de représentants
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29
présents : 11
pouvoirs : 7**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 5 mars à 9h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction départementale du Conservatoire à Rodez.

*Date de la convocation de la réunion : Lundi 26 février 2024
Date d'envoi des rapports : Lundi 26 février 2024*

PRESENTS :

*Mesdames Isabelle BAILLET-SUDRE, Michèle BUESSINGER, Dominique GOMBERT, Emilie SAULES-LE-BARS, Graziella PIERINI, Gisèle RIGAL, Régine TAUSSAT, Michèle VINCENT.
Messieurs Claude ASSIER, Yves MAZARS, Nicolas WÖHREL.*

Absents ayant donné POUVOIR :

*Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Claude ASSIER,
Monsieur Éric CANTOURNET à Madame Graziella PIERINI,
Madame Martine CENSI à Madame Isabelle BAILLET-SUDRE
Monsieur Joseph DONORE à Madame Régine TAUSSAT,
Madame Francine LAFON à Madame Gisèle RIGAL,
Madame Florence PHILIPPE à Monsieur Yves MAZARS,
Madame Sylvie TAQUET-LACAN à Madame Michèle BUESSINGER*

Absents EXCUSÉS :

*Madame Monique ALIES
Madame Sylvie BOUCHAUD,
Madame Geneviève CAMBON
Monsieur Arnaud COMBET
Madame Gulistan DINCEL
Madame Karine HAUMAITRE
Madame Nathalie PUEL
Madame Christine PRESNE
Monsieur Jean-Philippe SADOUL
Madame Nadine TUFFERY
Monsieur Jean VALADIER*

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

**Admission créances en non-
valeur**

Vu le code général des collectivités territoriales,

*Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 26 février 2024,
Considérant le rapport adressé le 26 février 2024,*



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



Déposé en Préfecture le

12 MARS 2024

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

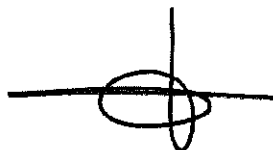
Approuve d'admettre en non-valeur les créances suivantes dont le recouvrement n'a pas pu être assuré, pour un montant de 518.92 €.

- Mme BOUMSESSE Limya Vienna redevable de la somme de 201,25 €.
- Mme FAURE Jacqueline redevable des sommes de 87,5 €.
- Mme SAGE Marion redevable de la somme de 205,45 €
- M. TAPAI0 François redevable de la somme de 16,72 €

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Dominique GOMBERT

Sens des votes :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Admission créances en non-valeur

Date de décision: 05/03/2024

Date de réception de l'accusé 12/03/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240305_03

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20240305-20240305_03-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2024_03_Admission_créances_non_valeurs.pdf (99_DE-012-251200986-20240305-20240305_03-DE-1-1_1.pdf)